



# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 12 décembre 2022**

Présidence : M. Marco CARENZA

**1. Appel : 87 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT et Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Claude ULDRY, Alexandre DEMETRIADES et Pierre WAHLEN

Mme Nathalie VUILLE, secrétaire – M. Jean-Marc DUCRY, huissier

Excusés : BORGES Maria Ana, CALIRI Marie, CAYROL Tania, FREI Maurice, ISCHI KAPLAN Vanessa, KORNAROS Christos, MARQUES Manuel, MAUSNER LEGER Valérie, OLSEN Véronique, ROCHAT Blaise Edgar, WEAVER David

Absents : BERTOLA Carinne, GERBER Joëlle

**2. Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022**

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté à l'unanimité avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

Aucune demande de modification n'est formulée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**4. Communications du Bureau**

- Le Bureau a reçu passablement de courrier. Pour la bonne forme nous avons, l'original de la lettre de démission de Mme la Municipale Elise BUCKLE, M. le Président n'en donne pas lecture étant donné qu'elle a déjà circulé et qu'un communiqué a été fait à ce sujet lors de la dernière séance.
- Le Bureau a reçu une lettre de Mme Maya Vuillemier au sujet du Pont de la Redoute. La lettre était en réalité adressée à l'administration communale, par conséquent, elle a été transmise à la Municipalité pour son traitement.
- Une longue lettre de cinq pages a également été reçue de M. Vahid Shahbakhti au sujet de problèmes de places en crèche pour ses enfants. Ceci étant de compétence municipale, elle a été transmise directement à la Municipalité.
- Enfin, le Bureau a reçu la lettre de démission de M. Léo Zoppi dont M. le Président donne lecture. Il sera remplacé par M. Evren Kiefer, 1<sup>er</sup> viennent-ensuite de la liste des Vert.e.s, qui sera assermenté au point 6 de l'ordre du jour.
- Suite à quelques courriels reçus concernant le travail en commission, M. le Président rappelle quelques points. Comme l'a évoqué M. Duvoisin lors de la séance du 3 octobre, la décision d'accepter, ou non, un préavis se prend à l'issue de la commission et non plus tard en fonction du rapport. De plus, quand un rapport tarde à venir, d'autres membres de la commission peuvent prendre l'initiative de faire un rapport en concertation avec le rédacteur initial. D'autre part, lorsqu'un membre n'a pas pu assister à une commission, il peut quand même signer un rapport, mais ne peut pas faire pencher le vote sur la décision de la commission.
- Le Bureau a octroyé un délai au 30 janvier à la Municipalité pour répondre au postulat de Mme Ariane Schwab Hug sur la transition vers une alimentation plus durable ainsi que pour le postulat de M. Alexander Federau concernant les objectifs chiffrés de Nyon s'engage.
- Enfin, M. le Président rappelle que les Conseillers ne doivent pas prendre contact directement avec du personnel de l'administration pour des demandes de renseignement, mais doivent s'adresser aux municipaux compétents.

## 5. **Communications municipales**

M. le Municipal Pierre WAHLEN répond à Mme Laure DAMTSAS au sujet de la transition énergétique. Il rappelle que, à Nyon, le 100% de l'électricité qui est consommée est produite de manière renouvelable. Il est vrai que l'on ne produit pas suffisamment d'énergie renouvelable à Nyon et pour cette raison, la Municipalité a pris une série de décisions depuis quelques années. Il pense au ThermorésÔ, qui, à terme, aura pour source de chaleur la géothermie avec les forages à Vinzel, qu'ils espèrent reproduire très bientôt à Nyon, à une étude pour valoriser l'acquathermie, à un projet de biogaz (méthanisation des déchets de ferme) des SIN ou encore la société Novosolis, initiée par la Municipalité et qui permet d'installer sur les grandes toitures des panneaux photovoltaïques. Avec ce petit inventaire, il rappelle toutes les initiatives que la ville a prises pour plus d'autonomie énergétique et d'énergies renouvelables. La Municipalité n'a, par contre, pas souhaité mettre l'hydrogène, elle a préféré favoriser des partenariats avec d'autres entreprises de distribution et de production de chaleur, comme Romande Energie (ThermorésÔ), la SEIC, la SEFA, et Romande Energie pour la géothermie, partenariats qui permettent de partager les frais de ces investissements importants et plus intéressants, à terme, que des partenariats publics-privés dont elle faisait mention.

M. le Municipal signale également que la Municipalité a adopté les nouveaux prix de reprise de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques des privés. Ce prix de reprise a doublé passant de 10,33 cts à 20,8 cts. C'est une excellente opération pour les producteurs d'électricité photovoltaïque et il espère que ce sera un fort encouragement aux propriétaires pour installer des panneaux photovoltaïques, étant entendu que ce prix suit les prix du marché et qu'il pourrait, selon la situation, être appelé à être modifié.

Il rappelle encore qu'un décret, voté par le Grand Conseil, oblige les commerçants et les entreprises du tertiaire à éteindre leurs vitrines, leurs enseignes et les locaux, une heure après la fermeture. Ce décret est en vigueur depuis le 2 novembre, mais malheureusement la communication n'est pas optimum et un certain nombre de ces acteurs n'ont pas encore compris l'obligation qui leur était faite. Ils sont dans une phase de sensibilisation et d'information avant, en coordination avec la PNR, de passer à une phase répressive. Ce décret prévoit des amendes à hauteur de CHF 5'000.- pour les entreprises qui ne le respecteraient pas. M. le Municipal signale encore que la Municipalité a renoncé à la suspension des guirlandes lumineuses dans les rues, ceci pour faire des économies d'électricité et rappeler à l'ensemble des citoyens que l'électricité est précieuse et qu'il s'agit de l'économiser. En parallèle, toute une série d'événements, IllumiNyon, sont proposés, dont le détail figure sur le site de la ville. Il y aura notamment 300 bougies qui vont flotter sur l'étang du parc du Cossy, mises en place, entre autres, par les enfants des UAPE, sur la Place du Château une grande fresque participative à laquelle tous les habitants pourront participer, un cortège avec les enfants des écoles et un grand final le 23 décembre avec des structures sur la Place du Château qui remplacent les guirlandes lumineuses que plus personne ne voyait.

Enfin, il signale que la Municipalité a le plaisir d'offrir des cadeaux 100% nyonnais aux Conseillers, tous issus d'une production locale. Du jus de pomme, produit par la récolte des pommes du Jardin de la Duché, du parc de la Morâche, du parc du Bourg de Rive et à la Levratte. A l'initiative des collaborateurs du Service de l'environnement, ces pommes ont été pressées avec un apport complémentaire de M. Pradervand, arboriculteur à Signy, et embouteillé dans des bouteilles consignées qui sont à ramener au SAG ou au Service de l'environnement pour éviter qu'elles ne terminent à la benne. La meilleure manière de recycler du verre n'est pas de le mettre dans des bennes, mais de le réutiliser. Il y a également du miel des ruches de la ville et il en profite pour remercier le Rotary Club qui, pour ses 75 ans, offre un rucher pédagogique à la ville. Ils sont en train d'étudier l'emplacement sur lequel il pourra être installé, l'objectif étant de faire de la pédagogie avec les élèves des écoles, mais aussi pour le grand public. Enfin, la Municipalité souhaite également offrir de la bière de Nyon, appelée 1260, qui est le résultat de prélèvements de levure sur une pâquerette au parc de la Morâche, qui a permis de brasser cette bière par Cap'tain Mousse.

Mme la Municipale Roxane FARAUT répond à M. Sacha SOLDINI au sujet de l'augmentation des incivilités dans les écoles au nord de la ville. Constatant, avec regrets, ces incivilités, PNR a déclenché des mesures complémentaires, telle que l'augmentation des patrouilles pédestres,

notamment sur les sites impliqués en orientant ses actions grâce à une analyse sectorielle optimisant la potentielle interpellation en flagrant délit des auteurs. Elle ajoute que pour les incendies, des contrôles d'identité dans un cercle d'interventions plus large sont privilégiés afin de pouvoir établir des occurrences. Ce modus operandi a déjà permis l'interpellation de deux auteurs ces dernières semaines, qui font l'objet d'investigations. En parallèle, des actions de sensibilisation, comme de prévention, sont réalisées par les travailleurs sociaux, particulièrement lors de leur présence les week-ends à l'ouverture des salles de sport. Quant à la vidéosurveillance, elle rappelle qu'il faut d'abord distinguer deux types de systèmes : le premier dit « actif » consiste à disposer d'un opérateur qui observe en permanence les images afin de pouvoir déclencher des mesures d'actions immédiates et le second dit « de veille » enregistre des images consultables en cas de constat d'actes malveillants. L'actif exige des ressources conséquentes tant pour l'observation que pour le maintien permanent d'une capacité d'intervention et on discerne rapidement la complexité comme le coût d'un tel dispositif. Celui de la veille apporte potentiellement des solutions d'identification, comme d'apaisement, sans toutefois exclure qu'il ne repousse simplement les actions délictueuses sur d'autres zones qui se verraient dépourvues de vidéosurveillance. Elle précise que l'engagement de moyens vidéo qui surveillent des sites scolaires peut soulever nombre de questionnements auprès du personnel enseignant, des élèves ou des parents. Un système de vidéosurveillance se doit encore d'obtenir l'aval de la Préfecture et implicitement du préposé à la protection des données, ce qui est très loin d'être anodin et rarement octroyé. Enfin, concernant le sentiment d'insécurité possiblement lié à la diminution de l'intensité de l'éclairage public, la population nyonnaise n'en a nullement fait écho auprès des collaborateurs de la PNR.

Mme la Municipale répond ensuite à M. Robert JENEFSKY au sujet du feu non visible vers Adecco. Différentes alternatives ont été étudiées par les services de la ville, en accord avec les TPN, pour rendre ce feu visible de tous. La seule alternative viable, afin de sécuriser le trafic, d'améliorer la fluidité et éviter l'accidentologie à tout moment de la journée, en adéquation avec le parcours des bus, est la mise en place d'une potence. Le projet va être soumis à la Municipalité ces prochaines semaines. Concernant sa question au sujet des trottinettes électriques et vélos qui circulent à la rue de la Gare, des contrôles sont réalisés par PNR. Ces comportements font régulièrement l'objet d'avertissements ou de sanctions. Par ailleurs un renforcement de la signalisation afin d'en améliorer la visibilité est envisagé aux deux extrémités de la zone. Concernant le passage sous voies CFF, il fait également l'objet de contrôles réguliers de la PNR, tant préventifs que répressifs. En outre, les CFF ont été contactés à ce sujet. Il en a résulté une optimisation de la signalisation, notamment avec la réalisation d'un marquage au sol. Enfin, elle rappelle que les trottinettes électriques sont soumises à la même réglementation que les vélos et doivent emprunter la chaussée et non les trottoirs ou les zones piétonnes.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADÈS répond à Mme Béatrice ENGGIST au sujet des RH. Il signale que le service comporte douze personnes, hors auxiliaires. Au-delà du départ du Chef de service qui a effectivement fait l'objet d'une convention, comme mentionné dans la communication transmise, il y a eu un départ et une retraite anticipée qui va bientôt intervenir et qui était prévue de longue date. Concernant les arrêts maladies, une personne est à l'arrêt, pour une raison qui n'a rien à voir avec les tensions qu'a pu vivre la ville. Concernant le recrutement du Chef de service, de nombreuses et bonnes candidatures ont été reçues et la Municipalité a choisi la semaine passée, mais cela ne peut pas encore faire l'objet d'une communication, la date d'entrée en fonction doit encore être fixée. Une information suivra en temps voulu.

M. le Municipal répond également à Mme Laure DAMTSAS concernant le bénévolat dans les musées de Nyon, après avoir entendu une interview de la présidente de l'association des musées suisses. Il signale que la majorité des musées qui recourent à du bénévolat, sont de petites structures qui ont moins de 5000 entrées par année. Le bénévolat intervient alors dans l'ensemble des fonctions que peut avoir un musée. Pour les musées de Nyon, ils sont considérés de moyenne importance avec entre 5000 et 50'000 entrées par an. Ils font aussi appel à du bénévolat, mais plutôt pour des fonctions honorifiques, comme conseil de fondations (Fondation pour le développement du Musée romain, Fondation du Musée du Léman), ou pour des cercles d'amis ou associations de soutien. A Nyon, il y a l'association des amis des musées de Nyon qui s'engage beaucoup pour différents types d'activités. Ils éditent la revue Edgar qui

publie des articles sur différentes expositions qui ont lieu dans les musées. Ils font également de la mise sous pli, de l'accueil de personnes à différents événements. Il y a également le FIFAN, association du festival du film d'archéologie où des personnes s'impliquent bénévolement. L'importance des musées nécessite de la professionnalisation des fonctions (conservation, accueil, médiation culturelle). Cela a été la ligne de la Municipalité depuis plusieurs années en se basant sur le référentiel des professions muséales de l'International Council of Museums. Cela a amélioré la qualité et la diversité des collections, augmenté l'offre et porté une meilleure visibilité dans les médias et réseaux sociaux et donc augmenté les entrées aux musées. Ils essaient d'avoir un équilibre entre la professionnalisation et le bénévolat qui correspond à la politique des musées de même taille. Le bénévolat doit être pris comme un complément à des fonctions qui sont rémunérées et non un remplacement.

Enfin, il signale que la semaine passée, comme le prévoit le statut du personnel, la Municipalité a décidé d'indexer les salaires de l'ensemble du personnel de 3%.

## **6. Assermentation**

M. le Président procède à l'assermentation de M. Evren KIEFER, Vert.e.s, et lui souhaite la bienvenue.

## **RAPPORTS DE COMMISSIONS**

### **7. *Rapport de commission – Préavis N° 2022/32 Cybersécurité : renforcement de la sécurité des systèmes informatiques et d'informations - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 908'000,- TTC - Demande d'un crédit supplémentaire au budget de fonctionnement de CHF 687'000.- TTC - Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 130'000.- pour la création d'un nouveau poste d'informaticien à 100%.***

Rapporteur : M. Olivier RIESEN

En introduction, M. le Rapporteur souhaite donner quelques explications. Comme indiqué dans le rapport, il a été nécessaire d'organiser pas moins de quatre séances pour examiner ce préavis. Les séances et les discussions ont été nourries et approfondies. A cela s'ajoute que la composition de la commission a connu plusieurs modifications, ce qui n'a pas facilité l'organisation des diverses séances et de leur suivi. Cela explique au final, pourquoi il a fallu du temps pour présenter ce rapport. Pour la commission, l'examen du préavis et les questions posées à la Municipalité ont relevé les points principaux. Une absence d'analyse des risques encourus pour la ville de Nyon en matière de cybersécurité, la commission n'a pas une vue éclairée de la stratégie et de la vision en matière de cybersécurité à l'issue de ces séances. Des statistiques en matière d'attaque relèvent que c'est presque toujours l'utilisateur le point faible et les mesures proposées en la matière par le préavis sont insuffisantes aux yeux de la commission. Finalement, la commission regrette qu'il n'y ait pas de cahier des charges clair pour l'EPT qu'il s'agit de pérenniser.

La discussion est ouverte.

M. Bernard UELTSCHI, étant partie prenante dans ce préavis, se récusé sur la discussion et le vote.

M. Marius DISERENS s'excuse pour les commentaires qui suivent si le président et rapporteur a été empêché de fournir un travail correct et plus rapide en raison d'une situation personnelle qu'il ignore et il le remercie pour les précisions apportées. En revanche, il peine à comprendre après dix mois de travaux et quatre réunions, de nombreuses séries de questions et une mise à disposition de documents, comment, après tout cela, on est arrivé à un tel rapport de qualité questionnable. Il trouve que c'est un manque de respect pour le travail de l'administration et il

trouve les conclusions assez déplorables. Elles ne donnent pas de piste, pas d'indication sur les réelles attentes de commission, ne présentent aucune réponse apportée par la Municipalité et va même parfois jusqu'à demander plus d'informations sur une stratégie cyber informatique, qui comme sa nature l'indique, se doit de rester confidentielle faute de quoi elle perdrait toute valeur. De plus, les conséquences d'encre plus d'attente et d'un refus compromettraient certainement la sécurité informatique de la commune. Il rappelle que le Conseil n'a pas les compétences de juger si une stratégie est bonne ou mauvaise, surtout en termes de sécurité informatique. Il propose donc d'accepter le rapport avec l'amendement qui sera proposé par la Municipalité qui a été passé dans tous les groupes.

M. le Président confirme avoir reçu un amendement de la part de la Municipalité qui est projeté à l'assemblée.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise qu'il ne sait pas exactement qui a reçu cette proposition d'amendement. Il l'a transmise au président de la commission et à quelques responsables de groupe qui lui ont dit le faire suivre. Il s'agissait d'une démarche plutôt informelle de sa part pour sensibiliser en premier lieu le président de la commission et par lui, les membres de la commission ainsi que des responsables de groupe aux enjeux de ce préavis et de ce rapport. Il peut répondre à toutes les remarques, toutes les questions. Tout ce qui a été dit par la commission, y compris les doutes, ils ont tenté de répondre à tout. Une chose est certaine, une analyse des risques a été faite qui a identifié environ quarante risques évidents. Il peut passer en revue tout l'historique de ce qui les a amené à déposer ce préavis. Il constate que c'est un sujet difficile, complexe et qu'il y a quelques spécialistes et beaucoup d'autres personnes, comme lui, qui ne peuvent pas saisir tous les éléments techniques de ce sujet. Par contre, il ne s'agit pas de faire un choix technique, il s'agit de faire un choix politique. Savoir si le Conseil veut une sécurité informatique ou pas. Il épargne le Conseil de la lecture de tous les arguments, il en a plusieurs pages, mais, afin de trouver une solution qui soit à la fois pragmatique et raisonnable, la Municipalité dépose un amendement, comme cela est prévu par le Règlement, qui devrait permettre de trouver un consensus. Ils ont revu les investissements et les budgets de fonctionnement à la baisse, en enlevant quelques éléments qui n'ont pas été mentionnés dans le rapport mais qui, manifestement, posaient problème au sein de la commission. Ils ont diminué drastiquement les chiffres pour essayer de garder des montants qui leur semblent indispensables pour sécuriser au minimum le système informatique. Il a transmis ce projet d'amendement à la commission et au Président du Conseil. Ils estiment que l'adoption de cet amendement devrait permettre de maintenir et renforcer un certain nombre de mesures pour éviter que l'on soit complètement désarmé face à un danger bien réel. C'est comme si l'on avait une maison avec les fenêtres ouvertes, avec des portes sans serrures, avec un système d'alarme déconnecté. Il y a des cambriolages dans le quartier et on ne voudrait pas se donner les moyens de trouver une solution. Il demande d'accepter cet amendement qui permettrait de trouver une solution consensuelle, honorable, qui permette de prendre rapidement les mesures indispensables pour la sécurité et ils reviendront dans quelques mois avec un autre préavis par rapport au sujet qui divise fortement les spécialistes. Ce sera l'occasion de tenter de vulgariser le sujet et d'apporter des compléments de réponse, quand bien même ils avaient le sentiment d'avoir donné toutes les informations utiles à la commission.

L'amendement est le suivant :

1. de valider la mise en place des mesures suivantes de renforcement de la protection des installations et systèmes informatiques de l'administration communale :
  - assurer la protection des emails entrants et Hardening DMARC ;
  - ~~- migrer sur Office 365, avec protection / configuration (hardening) ;~~
  - protéger les endpoints (points d'entrée) des réseaux informatiques que sont les appareils électroniques (PC, laptops, smartphones, tablettes, etc.) ;
  - mettre en place d'une gestion des informations et des événements de sécurité (SIEM) ;
  - former et sensibiliser les utilisateurs ;
  - sécuriser les connexions à distance sur les laptops de la Ville ;
  - établir un Plan de continuité et un Plan de reprise ;
  - renouveler les Switchs et routeurs de la Ville ;

2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de ~~CHF 908'000.- TTC~~ CHF 451'440.- TTC destiné à la réalisation, la configuration et l'installation des mesures de renforcement de la sécurité informatique ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 10 ans ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit de fonctionnement supplémentaire de ~~CHF 687'000.- TTC au budget 2022~~ CHF 444'000.- TTC pour financer les frais de fonctionnement des mesures de renforcement de la sécurité informatique, en augmentation du compte N° 190.3157.00 – Entretien matériel et logiciel informatique pour un montant de ~~CHF 476'100.-~~ CHF 315'100.- et du compte N° 190.3185.01 – Honoraires, frais d'assistance pour un montant de ~~CHF 210'900.-~~ CHF 128'900.- ;
5. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 130'000.- au budget 2022, en augmentation des comptes N° 190.3011.00 – Traitements et suivants, afin de financer la création d'un poste à 100% pour renforcer l'effectif de l'Office des solutions informatiques;
6. de prendre acte que la Municipalité inscrira ces montants aux budgets 2023 et suivants.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

Mme Béatrice ENGGIST n'est de loin pas une spécialiste informatique, mais a quelques réflexions à faire. Ce rapport n'a certes pas été simple à écrire, car il y a eu plusieurs changements de commissaires en cours de commission. Néanmoins, on demande de choisir entre la peste et le choléra. Elle s'explique : le préavis sans amendement va coûter très cher. Avec l'amendement, il y a une économie d'argent pour un résultat insatisfaisant, car le fond du problème n'est de loin pas réglé. Par contre, il permet d'économiser de l'argent, ce qui n'est pas négligeable. La commission soulève des points intéressants sur les dysfonctionnements, lors de décisions prises dans ce service, et constate des réactions de la Municipalité qui ne sont pas à la hauteur des enjeux de la sécurité pour ce service. Elle comprend que le Conseil soit embarrassé pour prendre une décision, car, soit il décide de renvoyer ce préavis à la Municipalité, ce qui veut dire statu quo insatisfaisant, soit ils font des économies et peuvent espérer dans un proche futur une amélioration sécuritaire du système informatique. Toutefois, entre deux maux, il faut choisir le moindre. C'est pourquoi, elle invite le Conseil à accepter le préavis amendé, ce qui sera un moindre mal.

M. Jacques HANHART signale qu'il n'a pas reçu l'amendement, mais un tableau Excel où le haut de la page 2 a le même texte que le bas de la page 1 avec des prix différents. Il n'a pas compris et n'a pas pu obtenir d'explication. Il est quand même étonnant que la Municipalité intervienne après le dépôt du rapport d'une commission. Il estime que cela tourne à la farce. Si le préavis est bien fait, que la personne qui le défend en commission connaît son sujet, il y a de fortes chances que le Conseil l'accepte. Dans ce cas, ils se sont retrouvés en commission face à un vendeur de la société mandatée, les prenants pour des ignares. La somme des compétences individuelles des membres constituant la commission fait la richesse du travail de celle-ci. Le sujet est complexe, mais les nombreuses séances n'ont pas permis de se faire une certitude sur le bien-fondé du préavis tel que présenté. On fait peur sur l'urgence de payer mais tous les jours des sociétés se font pirater. De même, de nombreuses habitations se font cambrioler tous les jours, ce n'est pas une raison de mettre un gendarme devant chaque porte. Par conséquent, il invite le Conseil à suivre la commission et à renvoyer le préavis.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES demande à M. Marius Diserens de revoir ses propos en discutant avec son chef de groupe qui a participé à la commission et qui a connaissance de l'ensemble des questions et des réponses qui ont été transmises sous le sceau de la confidentialité et qui ne pouvaient pas être rapportées. Il est très surpris d'apprendre ce soir qu'une partie du Conseil a reçu cet amendement, sachant que toute la commission l'a reçu, contrairement à ce que prétend M. Hanhart. Il fallait statuer sur cette proposition et un certain nombre de commissaires ont réagi et ce soir il découvre qu'une partie du Conseil reçoit cet amendement en parallèle. Il demande à M. le Syndic comment a circulé l'information au sein des différents groupes. D'autre part, concernant les coûts d'investissement, il avoue ne pas très bien comprendre la diminution de ces coûts. Des crédits d'investissements sont demandés alors qu'aucun appel d'offres public n'a été fait. La question de la légitimité de ce genre de démarche l'interpelle. Concernant les économies éventuelles, il pense que c'est une fausse bonne idée de faire des économies en

réduisant. Bien au contraire, il pense que la Municipalité a tout un ensemble d'éléments dans ses mains sur lesquels elle peut largement travailler et revenir devant ce Conseil en présentant un nouveau projet avec des éléments clairs et pertinents qui permettront de statuer.

M. Jacky COLOMB, pour reprendre les propos de quelqu'un de bien connu, a envie de dire qu'il aurait été plus élégant de pouvoir prendre connaissance de l'amendement bien en amont. Il entend que certains Conseillers l'ont reçu, ce n'est pas son cas. Il a été dit que cela avait été envoyé aux responsables des groupes politiques. Il en fait partie et n'a pas eu connaissance de cet amendement. Il y a maintenant une projection et il faut se décider rapidement. Il trouve que c'est se moquer des membres de l'assemblée. Sur le fond, il pense que si l'on peut faire avec moins d'argent, alors pourquoi avoir demandé plus en amont. Il constate aussi que le rapport de la commission dit qu'une partie des problèmes se situe entre le siège et l'écran. Dès lors, il aimerait savoir ce qu'a entrepris le service ces dernières années pour tenter de mieux former et informer les utilisateurs du système. Il ne votera pas cet amendement et ne votera pas le préavis, il veut qu'il soit renvoyé à la Municipalité pour être réétudié et présenté d'une manière plus complète.

Mme Chiara MONTECCHIO était membre de la commission. Il était clair pour tout le monde qu'il s'agissait d'un choix politique et non d'un choix technique. Il y a eu plusieurs séances, le sujet est complexe. Il y a eu également plusieurs échanges avec la Municipalité. Il est vrai qu'ils ont reçu des réponses, mais il est aussi vrai, qu'à la fin, ils se sont retrouvés autour de la table et des doutes restaient sur les risques qui demeuraient avec les mesures présentées. Elle précise que l'amendement a été reçu après les réunions de la commission. Il est clair que c'est impossible de rentrer dans les détails des risques et d'exposer la ville de Nyon en disant qu'il y a des failles de sécurité. Ce n'est pas ce qu'ils demandaient, ils voulaient une analyse des risques et comprendre quelles mesures allaient adresser quels risques. A travers cela, comprendre quelle était la stratégie à long terme, même si elle comprend l'historique des actions prises. Elle remercie la Municipalité de veiller à la sécurité informatique de la ville. Ils voulaient mieux comprendre la stratégie pour le futur et comment ils allaient se positionner vis-à-vis de la sécurité informatique. Au vu du sujet complexe, du fait qu'il restait des doutes, ils pensent que le rôle d'une commission est de comprendre les enjeux politiques et de prendre position par rapport à cela. Etant donné qu'ils n'ont pas eu assez d'éléments pour prendre position, elle regrette que la commission ait dû demander le renvoi à la Municipalité.

M. Alexander FEDERAU s'exprime en tant que Conseiller communal membre de la commission et que sa position ne reflète pas celle des Vert.e.s. Tout le monde a le souci de la sécurité en tête et personne n'a envie que Nyon subisse le même sort que Rolle ou d'autres communes. Le risque n'est pas à sous-estimer et il est clair qu'il faut investir dans la sécurité. Ceci étant dit, avec la sécurité, quel que soit le montant investi, le risque ne descendra jamais à zéro. On peut mettre un million, dix millions, cent millions et on peut quand même se faire pirater. C'est une question d'équilibre. Il faut avant tout se demander jusqu'à quel point on veut se protéger et quel niveau de risque on est prêt à tolérer. On le voit avec l'amendement, on peut monter ou descendre les chiffres, c'est la décision politique qui doit être prise. C'est ce que la commission demande dans son rapport : qu'on ait une analyse du risque, qu'on comprenne si l'argent investi en vaut la peine et s'il faut en mettre plus, contre quoi on se protège et ce que l'on tolère. C'est une analyse coût-bénéfice qu'ils demandent et que la sécurité soit abordée de manière stratégique avec un plan et pas seulement avec des outils et des mesures.

M. Christian PERRIN va être beaucoup plus simple. Il faut renvoyer ceci à la commission, elle n'avait pas connaissance de cet amendement. Elle en prend connaissance et fait un nouveau rapport pour la prochaine séance et on arrête de perdre du temps.

Mme Laure DAMTSAS a une question sur les crédits d'investissements qui passent de CHF 908'000.- à CHF 451'440.-. Elle pense que cela mériterait de plus amples explications. Elle aimerait également savoir si des montants ont déjà été engagés et si la personne destinée à la sécurité informatique a également déjà été engagée.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui signale que la personne responsable de la sécurité se trouve dans la salle et s'est récusée au début de la discussion. Elle est engagée depuis longtemps et l'EPT qui est demandé, ce n'est pas celui-là. Il signale, au passage, que pour



répondre à quelques questions, que beaucoup de questions ont été posées et à aucun moment il n'a été question du cahier des charges de la personne qui travaille déjà depuis plus d'une année et qu'il faut pérenniser. A la question des montants déjà engagés, ils ont averti la COFIN et la commission. Ils ont pris, dans l'urgence, un certain nombre de mesures. Ils ont pris des mesures d'un système de sécurité pour parer au plus pressé et éviter d'avoir portes et fenêtres ouvertes sans serrure et sans alarme. Un montant de l'ordre de CHF 150'000.- a déjà été investi pour éviter que l'on soit la risée du canton après Rolle ou Montreux. Ces mesures ont été prises avant le cas de Rolle, par chance. Celles qui ont été prises en 2021 ont été ajoutées dans les crédits supplémentaires et pour ceux dans l'exercice 2022, ils partaient de l'idée que la commission allait rapporter dans un délai raisonnable du préavis déposé en février. En attendant le rapport, ils ont pris des mesures urgentes. Si l'amendement et le préavis sont refusés, ils n'auront plus les budgets, ce qui signifie qu'il faudra trouver une solution, enlever les serrures mises. Un système de sécurité a été mis en place dans l'urgence pour pallier au plus pressé. Il y a des avis différents et il pense que la commission n'a pas fait ce rapport pour embêter la Municipalité ou pour le contrarier. Il part de l'idée qu'ils étaient parfaitement honnêtes dans leur démarche et qu'ils souhaitaient avoir d'autres éléments. Ils ont estimé avoir répondu et il regrette qu'il n'y ait pas de demandes précises dans le rapport. Il est écrit qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres public, ce qui est faux. Ils étaient à disposition, mais étant donné qu'il y a des professionnels de l'informatique dans la commission, ils ne voulaient pas envoyer des offres faites par des entreprises sur ce domaine par email à tout le monde. Ils pouvaient être consultés et personne n'est venu. Concernant l'intervention de M. Colomb, M. le Syndic est désolé s'il n'a pas reçu l'amendement. Il l'a envoyé à un certain nombre de personnes qui ont dit le faire suivre et il est désolé s'il ne l'a pas reçu. Il n'est pas spécialiste, ni aucun autre membre de la Municipalité. Ils ont demandé une analyse à une entreprise spécialisée qui leur a dit ce qu'il faudrait faire. Ensuite, ils ont vu qu'un certain nombre de sujets fâchaient (Office 365), ils proposent de l'enlever et d'attendre avant d'en faire un vrai sujet qui divise la commission et certaines autres personnes. Ce n'est pas qu'ils font la même chose à moitié prix, mais demandent un acompte pour être capables d'assurer la sécurité informatique. Ils reviendront avec des propositions qui peuvent attendre un peu et qui ne les mettent pas immédiatement en danger. Les autres demandes faites sont une vision à moyen terme, notamment savoir s'il faut des serveurs physiques ou un cloud. Une partie de la commission pense que c'est une hérésie d'aller dans le cloud, l'autre pensait que ce n'était plus d'actualité d'avoir des serveurs physiques. Il peut y avoir un grand débat. Ils proposent de retarder certains éléments mais vont revenir. L'amendement permet de prendre rapidement des mesures et de confirmer les mesures déjà prises. Il précise que les risques ont été identifiés par l'entreprise spécialiste dans le domaine. Ils en ont parlé à la commission et il est surpris d'entendre que les éléments n'ont pas été identifiés. Il a vraiment l'impression d'avoir répondu à toutes les questions.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES n'a pas bien compris ce qu'ils allaient retirer si le préavis, avec l'amendement n'est pas accepté.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise qu'ils ont investi un certain nombre de montants et ils ont passé des accords et des contrats avec des mandataires pour les aider à parer au plus pressé. Si le Conseil refuse complètement le préavis, ils vont devoir stopper ces accords et ces contrats. Ils donneront à la commission des finances une explication sur le dépassement de crédit en invoquant l'urgence de la situation et en documentant pourquoi ils l'ont fait, mais il faudra arrêter. Il s'agit d'un système d'information et de sécurité qui a été mis en place. Ils l'ont fait, mais ne l'ont pas expliqué dans le préavis en détail puisque les informations sont à disposition de tout le monde. Plus ils étaient précis, plus c'était facile pour des hackers ou gens malveillants d'entrer dans le système. C'est extrêmement difficile, car il faudrait tout dire et en même temps, plus on en parle, plus on se met en danger. Il leur semblait qu'il était nettement moins dommageable de ne pas être irréprochables sur le plan de la gestion budgétaire que de se trouver dans la situation de Rolle. Il rappelle que les analyses ont été faites avant le cas rollois, de même que certaines mesures prises. Ils ont colmaté immédiatement un certain nombre de failles qui auraient pu avoir une diffusion des données et en plus avec un risque de rançon qui aurait été bien plus importante que les montants demandés avec cet amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement est close.

Au vote, l'amendement est accepté par 43 oui, 30 non et 11 abstentions.

La discussion sur le préavis amendé est ouverte.

M. Jacky COLOMB revient à ses premiers doutes. Il se demande comment un préavis aussi important a pu nécessiter quatre séances pour, en fin de compte, avoir encore autant de questionnements. Il a été dit, par des personnes plus compétentes que lui en matière informatique qu'à la fin, ils avaient encore des doutes et que tout n'était pas clair pour eux. Il pense que ce serait plus utile de se donner le temps de la réflexion, de renvoyer ce préavis à la Municipalité pour qu'elle le complète, qu'elle réponde à toutes les questions, mêmes celles confidentielles sans être obligés de les publier afin que la commission puisse avoir un avis bien plus éclairé que celui qu'elle a maintenant. Quand il entend qu'ils n'ont pas répondu à certaines choses car la question n'avait pas été posée, ça le fait sourire. Un préavis bien conçu devrait contenir tous les éléments nécessaires, par exemple le cahier des charges de la personne que l'on veut engager qui devrait être donné d'office. Il demande que le préavis soit renvoyé à la Municipalité, sans le refuser.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte par 40 oui, 37 non et 7 abstentions :

1. de valider la mise en place des mesures suivantes de renforcement de la protection des installations et systèmes informatiques de l'administration communale :
  - assurer la protection des emails entrants et Hardening DMARC ;
  - protéger les endpoints (points d'entrée) des réseaux informatiques que sont les appareils électroniques (PC, laptops, smartphones, tablettes, etc.) ;
  - mettre en place d'une gestion des informations et des événements de sécurité (SIEM) ;
  - former et sensibiliser les utilisateurs ;
  - sécuriser les connexions à distance sur les laptops de la Ville ;
  - établir un Plan de continuité et un Plan de reprise ;
  - renouveler les Switchs et routeurs de la Ville ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 451'440.- TTC destiné à la réalisation, la configuration et l'installation des mesures de renforcement de la sécurité informatique ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit de fonctionnement supplémentaire de CHF 444'000.- TTC pour financer les frais de fonctionnement des mesures de renforcement de la sécurité informatique, en augmentation du compte N° 190.3157.00 – *Entretien matériel et logiciel informatique* pour un montant de CHF 315'100.- et du compte N° 190.3185.01 – *Honoraires, frais d'assistance* pour un montant de CHF 128'900.- ;
5. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 130'000.- au budget 2022, en augmentation des comptes N° 190.3011.00 – *Traitements et suivants*, afin de financer la création d'un poste à 100% pour renforcer l'effectif de l'Office des solutions informatiques ;
6. de prendre acte que la Municipalité inscrira ces montants aux budgets 2023 et suivants.

**8. Rapport de commission – Préavis N° 2022/73**

***Elaboration du plan directeur communal (PDCom) : Nyon 2040, une vision ambitieuse pour la ville de demain et d'un crédit de CHF 880'00.- TTC pour l'élaboration du plan directeur communal (PDCom) - Demande d'un crédit de CHF 400'00.- TTC pour la réalisation d'études complémentaires - Demande de la création d'un poste de travail pour renforcer le service du territoire – Réponse à la motion de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulée « Pour une ville adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et de demain ».***

Rapporteur : M. Sacha VUADENS

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'autoriser la Municipalité à lancer les mandats nécessaires à l'élaboration du plan directeur communal (PDCoM) ;
2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 880'000.- TTC ;
3. d'autoriser la Municipalité à lancer les études complémentaires à l'élaboration du plan directeur communal (PDCoM) ;
4. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 400'000.- TTC ;
5. de porter ces montants en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans pour l'élaboration du PDCoM et en 5 ans pour les études complémentaires ;
6. de prendre acte du besoin en ressources internes pour conduire certaines études du Service du territoire ;
7. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2023 et suivants un montant de CHF 160'000.-, destiné à financer la création d'un poste de travail à 100% en CDI ;
8. de prendre acte du préavis N° 2022/73 valant réponse à la motion de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulée « Pour une ville adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et de demain ».

**9. Rapport de commission – Préavis N° 2022/74**

***Projet d'améliorations structurelles des chalets et domaines d'alpages de la Ville de Nyon - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'013'000.- TTC pour financer les études et travaux, dont à déduire des subventions cantonales en faveur des améliorations foncières à hauteur d'environ CHF 1'168'000.-.***

Rapporteuse : Mme Jacqueline NAEPLIN KARLEN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 80 oui et 2 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'760'000.- TTC pour financer les travaux pour l'amélioration structurelle des chalets et domaines d'alpages, dont à déduire CHF 1'168'000.- de subvention du Canton de Vaud en faveur des améliorations foncières ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans.
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 253'000.- TTC pour financer les études pour l'actualisation des baux à ferme, les études de faisabilité technique pour une fromagerie et buvette d'alpage et les études d'expertise du patrimoine immobilier ;

4. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

**10. Rapport de commission – Préavis N° 2022/80  
Budget 2023 – Budget de fonctionnement – Crédits de renouvellement, de renforcement des réseaux et services énergétiques des Services industriels – Plan des investissements 2023-2027.**

Rapporteur : M. Yves FELIX

M. le Président explique la procédure : la discussion générale sur le budget sera ouverte, le budget sera discuté et voté chapitre par chapitre 1 à 8, puis les crédits d'extensions des SI. Enfin, il sera discuté du plan d'investissement 2023-2027. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté. La votation finale sur l'ensemble du budget aura lieu à l'issue de la discussion finale.

La discussion générale est ouverte.

M. Alexander FEDERAU, en tant que membre de la COFIN, salue la bonne gestion financière de la commune. Presque tous les indicateurs financiers sont au vert, même s'il y a des sujets d'inquiétude comme la montée des taux d'intérêts ou l'inflation pour en citer deux. Certes la dette augmente, mais il pense que c'est normal. Elle n'augmente pas parce que les taux sont déficitaires, elle augmente parce que la ville a consenti, ces dernières années, à des investissements qui étaient nécessaires et nobles (écoles, accueil parascolaire, centre sportif). Il se demande quel meilleur usage l'on pouvait faire de cet argent qui n'a d'ailleurs pas été perdu, mais investi dans du patrimoine. Il fallait faire tous ces investissements. Le meilleur instrument pour le faire est la dette qui est équitable puisqu'elle permet de répartir l'effort entre les générations puisque tant les contribuables actuels que futurs paient ou vont payer pour les infrastructures qu'ils utilisent ou vont utiliser. Certains s'alarment du niveau d'endettement aujourd'hui, mais il prédit que la dette augmentera encore à Nyon, car nous avons encore besoin d'infrastructures. A la question s'il ne faudrait pas les réaliser par peur, il s'agit d'un choix politique, mais il pense qu'il le faut puisque tout le monde en a besoin. C'est le choix de la responsabilité.

M. John SANTANTONIOU a quelques remarques suite au rapport de la COFIN, par ailleurs bien préparé. Tout d'abord, il souhaite comparer la situation à celle de Neuchâtel qui a 170'000 habitants. Ils ont un déficit budgétaire annoncé pour l'année prochaine de CHF 13.5 millions. Nous sommes plus ou moins 23'000 habitants et on annonce un déficit de CHF 11 millions. Si on rentre dans le détail du budget, avec une tendance à cinq ans, les charges du personnel, hors SIN, ont augmenté d'environ 25%, pendant que la population augmentait de 10%. La dette augmente à cause des investissements, les services de la dette augmentent également avec la montée des taux d'intérêts, l'autofinancement diminue. Ces réflexions l'amènent à la prudence. Il sait que le budget est une chose, les comptes une autre et il espère que, comme les trois dernières années, l'équilibre sera plus ou moins atteint, que ce soit grâce à des recettes supplémentaire ou à la péréquation. Il aimerait juste appeler à la prudence dans la gestion des finances.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La discussion chapitre par chapitre est ouverte. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

<b>Chapitre 1</b>	<b>Administration générale</b>	<b>pages 11 à 28</b>
<b>Charges</b>	<b>CHF 24'474'201.-</b>	<b>Revenus CHF 4'257'325.-</b>

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

<b>Chapitre 2</b>	<b>Finances</b>	<b>pages 28 à 32</b>
<b>Charges</b>	<b>CHF 41'345'708.-</b>	<b>Revenus</b> <b>CHF 130'804'893.-</b>

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

<b>Chapitre 3</b>	<b>Domaines et bâtiments</b>	<b>pages 32 à 42</b>
<b>Charges</b>	<b>CHF 16'296'167.-</b>	<b>Revenus</b> <b>CHF 6'882'370.-</b>

La discussion sur est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

<b>Chapitre 4</b>	<b>Environnement</b>	<b>pages 42 à 52</b>
<b>Charges</b>	<b>CHF 22'847'743.-</b>	<b>Revenus</b> <b>CHF 10'911'333.-</b>

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

<b>Chapitre 5</b>	<b>Instruction publique et cultes</b>	<b>pages 52 à 56</b>
<b>Charges</b>	<b>CHF 1'696'720.-</b>	<b>Revenus</b> <b>CHF 1'526'586.-</b>

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

<b>Chapitre 6</b>	<b>Police</b>	<b>pages 57 à 60</b>
<b>Charges</b>	<b>CHF 21'588'616.-</b>	<b>Revenus</b> <b>CHF 4'536'930.-</b>

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

<b>Chapitre 7</b>	<b>Cohésion sociale</b>	<b>pages 60 à 74</b>
<b>Charges</b>	<b>CHF 56'333'894.-</b>	<b>Revenus</b> <b>CHF 11'265'861.-</b>

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

<b>Chapitre 8</b>	<b>Services Industriels</b>	<b>pages 74 à 84</b>
<b>Charges</b>	<b>CHF 68'278'880.-</b>	<b>Revenus</b> <b>CHF 71'579'044.-</b>

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

<b>Crédits renouvellement et renforcement des réseaux prévus en 2022 pour un montant de</b>	<b>pages 85 à 92</b>
	<b>CHF 7'589'900.-</b>

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD fait remarquer que l'on va dépenser CHF 615'000.- pour Prangins et CHF 1'080'000.- pour Duillier. C'est notre tâche de le faire, mais de temps en temps, il faut rappeler à ces villages que Nyon dépense de l'argent pour eux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

M. le Président ouvre la discussion générale finale sur le budget.

M. le Municipal Claude ULDRY remercie M. Federau pour ses propos. Il a évoqué les nouveaux projets d'investissements à venir. Il s'agit du centre sportif de Colovray, la rénovation de l'école du centre-ville et de la rénovation de la piscine et des salles de gym du Rocher. Ces trois gros projets devraient venir au premier trimestre 2023. Effectivement, la COFIN donne déjà la réponse. Il y a trois solutions : une maîtrise de charges couplée à de nouvelles recettes, un recours à la dette, une priorisation sur le temps. Il pense que la COFIN connaît la position du municipal des finances et ce qu'il proposera à la Municipalité, ce sera la première solution, libre à elle de l'accepter ou non. Il n'y aura pas de recours à la dette, ni de priorisation dans le temps, elle a déjà été faite par la Municipalité. La proposition sera une maîtrise des charges couplée à de nouvelles recettes.

M. le Municipal revient également sur la comparaison de M. Santantoniou avec Neuchâtel. Il lit tous les articles de journaux sur les comptes, voire les budgets des différentes villes ou villages. Il est déjà pratiquement impossible de comparer les budgets ou comptes des différentes villes de taille similaire dans le canton de Vaud. Les spécificités des budgets et la manière de les traiter sont très différentes. Certaines villes ont des services industriels (Nyon, Yverdon et Lausanne) avec les trois voire quatre fluides. Essayer de comparer ceci est déjà très difficile, et il ne se risquerait pas à comparer avec Neuchâtel. Il rectifie encore les propos qui disent que la dette a augmenté, elle a sensiblement diminué lors des deux dernières années. En 2022, normalement sauf mauvaise surprise dans les dix prochains jours, la dette devrait augmenter de CHF 5 millions et restera en-dessous du seuil psychologique des CHF 300 millions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 81 oui et 5 abstentions :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2021 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF	252'861'928.-
Revenus :	CHF	-241'764'342.-
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF</b>	<b>11'097'586.-</b>

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services industriels pour l'année 2022, soit :

Service des eaux	CHF	3'532'000.-
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	2'485'100.-
Service du gaz	CHF	850'000.-
Services énergétiques	CHF	722'800.-
<b>Total des extensions</b>	<b>CHF</b>	<b>7'589'900.-</b>

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction de ce montant.

Ces montants seront portés en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amortissables selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés,

3. de prendre acte du plan d'investissements 2023-2027.

**11. Rapport de commission – Préavis N° 2022/81  
Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Armelle DuPasquier et consorts intitulé « Accélérer - encore - la transition énergétique ».**

Rapporteur : M. Olivier MONGE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2022/81 valant réponse au postulat de Madame la Conseillère communale Armelle DuPasquier et consorts intitulé « Accélérer – encore – la transition énergétique ! » ;
2. de prendre acte que la Municipalité adaptera les réglementations en matière d'autorisation de construire pour la pose de panneaux et de tuiles photovoltaïques ;
3. de valider le principe de prélever les montants destinés à l'encouragement des particuliers pour la pose de tuiles photovoltaïques et de panneaux photovoltaïques sur le compte n° 865.3657.00 – *Soutien à des projets privés* et compensé en totalité par le Fonds EEER compte n° 9280.32 dans la limite des montants à disposition dans les budgets de fonctionnement annuels ;
4. de prendre acte que la Municipalité effectuera les démarches auprès des régies de la place afin de les encourager à entreprendre les démarches d'information et d'encouragement auprès de leurs locataires pour l'installation de systèmes de type Plug & Play dont les éventuelles dépenses seront inscrites dans le compte n° 865.3657.00 – *Soutien à des projets privés* et compensées en totalité par le Fonds EEER compte n° 9280.32 dans la limite des montants à disposition dans les budgets de fonctionnement annuels ;
5. de prendre acte que la Municipalité déterminera le potentiel réel et la faisabilité d'un appel d'offres groupé pour des installations photovoltaïques ;
6. de prendre acte que la Municipalité mènera une campagne d'information à l'attention de la population yonnaise au sujet des prêts citoyens dont les éventuelles dépenses seront inscrites dans le compte n° 865.3657.00 – *Soutien à des projets privés* et compensées en totalité par le Fonds EEER compte n° 9280.32 dans la limite des montants à disposition dans les budgets de fonctionnement annuels.

**12. Rapport de commission chargée d'étudier le postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau demandant d'étudier la mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme Ville Verte Suisse.**

Rapporteuse : Mme Caroline BORDIER

La discussion est ouverte.

M. Alexander FEDERAU signale que la commission a demandé au postulant d'ajouter un point au postulat. Le postulat est donc modifié comme suit avec l'ajout du point 3:

3. le coût et les ressources humaines pour l'obtention d'un tel label.

Il mentionne avoir appris, depuis, que le Canton octroie une subvention aux communes pour la mise en place d'un tel label.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 55 oui, 11 non et 17 abstentions :

- de renvoyer le postulat, modifié, d'Alexandre Federau Ville Verte Suisse en Municipalité pour étude et rapport.

### **13. Propositions individuelles**

M. Jean-Pierre VUILLE fait remarquer que, lors de chutes de neige, les employés communaux passent la lame sur les trottoirs ce qui fait que la neige forme un petit muret sur le rebord du trottoir. La machine vient dans la matinée pour enlever ces surplus de neige sur les passages piétons. Malheureusement, ils ne le font pas aux arrêts de bus. Certains usagers hésitent à descendre dans 10 à 15 cm de neige, déjà que certains arrêts n'ont pas d'abribus. Il serait bien d'y penser prochainement. D'autre part, il rappelle ses interventions et celles de Mme Vanessa Ischi Kaplan pour la plateforme en bois à la rue de la Morâche. A la séance du 14 mars, Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ avait annoncé la pose de bandes anti-dérapantes et d'écoulement d'eau sur les lamelles en bois. Neuf mois plus tard, rien n'a été entrepris. Il espère qu'il ne faudra pas engager un chef de projet pour poser une quinzaine de bandes antidérapantes.

M. Yves FELIX revient sur le dernier rapport accepté, certes avec quelques refus, et constate que la présidente de la commission a dit qu'à l'unanimité elle demande un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport et ensuite elle a voté contre. Cela s'est déjà vu dans d'autres cas de figure, mais il en va de la parole de chacun. On ne peut pas dire que c'est à l'unanimité, puis ensuite voter contre, venir présenter des conclusions et ensuite s'y opposer. Il trouve cela étonnant et serait preneur d'explications.

M. Pierre PATELLI fait remarquer que le nombre de jeunes femmes qui nécessitent un suivi psychologique a augmenté de 26% en une année. La question de la santé mentale occupe de plus en plus les professionnels. On n'en parle peu souvent à Nyon. Il demande s'il y a des pistes envisageables pour enquêter sur ce sujet, faire des études et quels sont les moyens pour que la Municipalité prenne en compte cette thématique qui est de plus en plus importante de nos jours.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES signale des rodéos urbains au chemin d'Eysins, particulièrement la nuit. Certaines grosses cylindrées ou motos s'amuse à faire des courses de vitesse sur de très courtes distances. Même s'il est difficile de prendre en flagrant délit, il demande si PNR a déjà mis le radar mobile sur cette route et si oui, combien de fois ces douze derniers mois. Il demande si des mesures pourraient être envisagées pour éviter ce type de débordements, comme en mettant des ralentisseurs ou des chicanes.

Mme la Municipale Roxane FARAUT le remercie pour son intervention, elle n'avait pas connaissance de rodéos dans ce secteur. Elle lui demande de faire passer le message aux personnes qui l'ont informé, d'appeler la PNR à chaque fois. Soit, ils arrivent à envoyer du monde, soit non. Elle répondra ultérieurement concernant les contrôles de vitesse. Quand ce genre de phénomènes émergent, il ne faut surtout pas mettre des Speedy car cela les encourage. Le flagrant délit est compliqué, mais il ne faut pas hésiter à appeler la PNR.

M. Victor ALLAMAND intervient, comme ces trois dernières années au sujet des sans-abris à Nyon. En novembre 2021, Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ l'informait que des locaux tout neufs étaient prêts à être occupés, le Canton ayant donné son accord pour le subventionnement. L'inauguration a eu lieu début 2022, en présence d'une Conseillère d'Etat, et de deux Municipaux. Cette structure, le Phare, gérée par Caritas Vaud accueille des démunis dans de bonnes conditions. Cependant ce n'est pas un exploit, car voici que des générations que les petites communes vaudoises avaient déjà la tradition de l'accueil dans des lieux nommés passage ou passage. Le Phare de Caritas ouvre ses portes à 19h30, les six places destinées aux hommes sont immédiatement occupées. Du coup, les non élus se rabattent sur des coins impensables pour dormir par une nuit avec une température négative, quelques fois dans des toilettes publiques nyonnaises, dont malheureusement son ex-collègue Bernhard Willy n'est plus là pour expliquer ce qu'il en pensait. Il espère que la Municipalité ne va pas



s'arrêter en aussi bon chemin et qu'elle va très vite compléter les six places du Phare, ne fusse que provisoirement pour cet hiver déjà. Plus qu'un toit, le Phare éclaire un nouvel horizon selon le directeur de Caritas Vaud le jour de l'inauguration. Il se réjouit de voir cet horizon.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui signale que lorsque les structures de Caritas sont pleines, la police offre toujours la passade. Tout le monde peut venir passer la nuit dans un poste de police. Même s'il y a plus sympathique, elle rappelle que c'est chauffé, qu'un repas est servi et que les gens sont à l'abri.

Mme Caroline BORDIER souhaite répondre à M. Yves Félix. Elle l'informe qu'à l'unanimité, les commissaires étaient d'accord qu'il faut évaluer le coût de la labellisation et qu'elle a bien mentionné dans la conclusion qu'une majorité était d'avis qu'un label est une plus-value. A partir de cela, elle a voté non.

M. Jacky COLOMB, sur le même sujet, signale que donner son avis ou son vote dans une commission n'est pas une promesse solennelle. C'est donner un avis aux Conseillers sur la manière dont on aimerait qu'ils se prononcent. Il se trouve qu'il y a un débat dans la salle et que n'importe qui peut changer d'avis. Il lui est arrivé, même dans son groupe, de pester contre un préavis et vouloir le refuser, puis, en séance de Conseil, de l'avoir voté car une personne a su le convaincre. Il ne voit pas ce qu'il y a de choquant à ce qu'une personne qui avait participé à une commission et signé un rapport ne vote pas comme indiqué sur le papier.

M. Vadim ROCHAT, pour emboîter le pas aux Conseillers Patelli et Allamand, a vu dans un 24Heures récent que la ville de Lausanne avait décidé de débloquer CHF 350'000.- pour l'aide alimentaire et pour l'hébergement d'urgence. A Nyon, pendant la première vague de COVID, des structures associatives se sont mises en place. Désormais, la Soliderie va leur emboîter le pas. La ville a mis à disposition une place au parking du Martinet qu'ils vont pouvoir utiliser. Cependant, sur leur site, il est indiqué qu'ils sont là pour palier à l'absence d'aide alimentaire. Il demande à la Municipalité quelles sont les mesures plus concrètes, quels sont les liens avec la Soliderie, si une communication est envisagée, si un soutien financier est envisagé et si un suivi, un état des lieux de la distribution réalisée par la Soliderie, sera fait.

Mme Marina ALBERTI intervient au sujet de la place du Marché, particulièrement le soir. Dès qu'il fait nuit, il est très difficile d'avoir une place du Marché piétonne. Il y a une petite crèche privée à la rue Delafléchère. Beaucoup de grosses voitures viennent chercher les enfants et d'autres font le tour. Certains enfants sortent de l'ADAC et ont peur de passer. Elle se demande si les conducteurs ne connaissent pas les panneaux de signalisation et demande s'il est possible de faire quelque chose.

Mme la Municipale Roxane FARAUT l'entend et comprend. La borne à la place Saint-Martin sera installée en tout début d'année, puis il faudra discuter en Municipalité au sujet de la place du Marché. Peut-être qu'il faudra aussi en passer par là.

M. Yves FELIX ne veut pas éterniser le débat, mais s'inscrit en porte-à-faux avec les propos de M. Colomb. Il demande d'être sérieux deux minutes. Lorsqu'une personne est présidente d'une commission, dont la voix peut faire pencher la balance, elle ne peut pas dire oui en commission et non en plénum. Si on n'est pas sûr lors de la commission, une deuxième séance peut être organisée. Il propose qu'au prochain préavis de la COFIN, il demande de soutenir le préavis et vote non.

## **DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORT MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE**

- 14. Préavis N° 2022/82**  
***Crédits supplémentaires, 2<sup>e</sup> série au budget 2022 - Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 900'000.- au budget 2022, compensés à hauteur de CHF 760'100.-, soit un montant net de CHF 139'900.-.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. **Préavis N° 2022/83**  
**Patrimoine immobilier communal - Demande d'un crédit-cadre de CHF 4'000'000.- TTC pour financer différents travaux d'entretien et d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux sur une période de deux ans (2023-2024).**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. **Préavis N° 2022/84**  
**Complexe scolaire de Nyon-Marens - Demande d'un crédit de CHF 1'720'000.- TTC pour les études portant sur la première étape de l'assainissement des bâtiments du complexe scolaire de Nyon-Marens et sur la réfection totale de la cuisine et du restaurant scolaire.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. **Rapport-préavis N° 2022/85**  
**Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Marius Diserens et consorts intitulé « Pour que Nyon rejoigne le Rainbow Cities Network et renforce sa politique de luttes contre les violences à l'égard des personnes LGBTIQ+ ».**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. **Rapport-préavis N° 2022/86**  
**Transports publics urbains Nyon-Prangins - Evolution du réseau de bus urbains - Exploitation du nouveau réseau de bus - Réponse aux postulats de M. le Conseiller communal Pierre Girard « Transports publics – parcours de la ligne 805 » et de MM. les Conseillers communaux Vadim Rochat et Alexander Federau « Pour un service de transports à la demande ».**

La discussion est ouverte.

M. Stéphane DELLEY, en tant que 1<sup>er</sup> nommé, demande s'il est possible de changer la date car il a une autre commission le même soir. Mme la Municipale Roxane FARAUT lui répond que ce n'est pas possible. Il va donc s'arranger avec son parti.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

19. **Communication N° 2022/87**  
**Difficultés internes : sortie de crise.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**20. *Postulat de Mme Ariane Schwab Hug & consorts intitulé « Pas de vaisselle à usage unique au sein des clubs, associations ou manifestations sur territoire communal ! »***

Mme Ariane SCHWAB HUG épargne les exemples récents vécus sur sol communal justifiant de la pertinence de texte, car son intention n'est pas d'accuser quiconque, mais plutôt que nous nous donnions les moyens d'un changement. Elle préfère résumer l'essentiel. La loi cantonale sur la gestion des déchets, LGD, stipule à l'article 3 alinéa a « la production de déchets doit être évitée ou limitée par des mesures actives ». Le but de ce postulat n'est rien d'autre que l'application de ce sage principe en ce qui concerne la vaisselle à usage unique utilisée dans le cadre des associations sportives, culturelles ou des manifestations qui ont lieu sur le territoire communal. L'idée est de conditionner l'octroi des subventions communales aux clubs sportifs et associations culturelles à ce critère supplémentaire. Dans le cadre des manifestations, il s'agirait de rajouter cette condition pour l'obtention de l'autorisation. Attendre l'application de la loi de la part d'organismes bénéficiant d'argent public lui paraît tout à fait raisonnable. En ce qui concerne les manifestations, c'est une forme d'exemplarité qu'exigerait la commune pour les événements ayant lieu sur le territoire communal comme une manière de dire adieu au plastique à usage unique qui était historiquement fortement associé à ce type d'événements. Enfin, elle souhaite ajouter que cette question est également très actuelle au niveau cantonal, suite à divers postulats et une réflexion de modification de la LGD est en cours, traitant notamment de la limitation de production des déchets, de la limitation de l'utilisation de produits à usage unique et de la lutte contre le littering. Elle termine en disant que le groupe des Vert.e.s et le groupe socialiste soutiennent ce texte et demandent un renvoi en Municipalité.

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Roxane FARAUT remercie Mme la Conseillère pour son postulat. Néanmoins, elle souhaite apporter quelques informations. Les services de la ville sont en phase de projet concernant cette question des plastiques à usage unique. Il y a une multiplicité des acteurs avec lesquels ils souhaitent travailler. Elle parlait des clubs, associations et manifestations, mais il est nécessaire d'avoir une vision macro concernant cette question et avoir vraiment une politique globale sur l'ensemble du territoire. Le 15 novembre dernier, plusieurs services de la ville ont organisé un séminaire à destination des restaurateurs, de responsables de festivals, de manifestations, de représentants du marché de Nyon sur ce qui pourrait être mis en œuvre. Un postulat demande une réponse dans les six mois et si elle désire une réponse complète de la part des services de la ville sur cette question, cela va être compliqué en six mois, car ils souhaitent passer par des phases test.

Mme Ariane SCHWAB HUG souhaite savoir pourquoi c'est compliqué car elle pose une question très précise.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui répond que lors d'une phase projet, les services travaillent pour pouvoir mettre en place une politique sectorielle et cela ne se fait pas en deux jours. Il y a une volonté de la part de la ville de Nyon d'aller dans ce sens, Nyon ville zéro plastique, d'accompagner l'ensemble des acteurs que ce soit les restaurateurs, les manifestations et autres et ils n'auront pas un projet finalisé dans les six mois.

M. Sacha SOLDINI a bien compris les propos de Mme la Municipale et il demande s'il serait possible de transformer ce postulat en interpellation ce qui permettrait une réponse pas totalement complète et qui sera pris en compte dans l'étude que fait la ville sur la gestion des déchets plastiques dans le futur.

M. Pierre PATELLI suggère de laisser le postulat et que la Municipalité réponde après le délai de six mois comme ils l'ont déjà fait et continuent à le faire.

Mme Ariane SCHWAB HUG demande si ce que décrit Mme la Municipale va au-delà de ce qu'elle demande, ce qu'elle confirme.

Au vote, le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport par 69 oui, 8 non et 7 abstentions.

## 21. Divers en rapport avec la séance.

M. Victor ALLAMAND est fâché parce que cet après-midi, il a croché sur le budget au chapitre de la police. Il a un souvenir du préavis que le Conseil avait accepté pour la fondation de la PNR. Pour s'expliquer le quasi doublement du coût de la police depuis lors, il a eu la naïveté de rechercher des préavis sur le site de la ville alors qu'il connaît bien l'indigence de l'informatique de la ville. Il imaginait qu'il serait plus facile d'aboutir ses recherches depuis que l'informatique a été intégrée dans le SAG avec ses 10 EPT. Il a même cru que son ordinateur était en cause. Que nenni ! Il a trouvé les préavis de la police sur le site de Prangins, il ne faut jamais désespérer.

M. Jacques HANHART revient sur rapport-préavis 2022/81 concernant les panneaux solaires. C'est avec grand plaisir qu'ils ont reçu M. le Municipal Pierre WAHLEN et son Chef de service. Ce qui l'a étonné et que la discussion avec M. Wahlen, architecte, était très intéressante, ils ont pu parler de l'intégration des panneaux solaires, mais très souvent il a été dit que c'est le Service du territoire qui devra l'appliquer ou la LAT. Il a soutenu la réponse et le rapport, mais n'a pas compris que ce soit le Municipal des SI au lieu du Service du territoire. Il demande si c'est un problème de normes électriques ou pourquoi la Municipalité a fait ce choix.

M. le Municipal Pierre WAHLEN lui répond qu'il y avait plusieurs questions dans le postulat de Mme Armelle DuPasquier. La majorité de ces questions concernaient directement les Services industriels, raison pour laquelle ils ont porté cette réponse qui a été rédigée en complète synergie avec le SDT. Peut-être qu'ils auraient dû s'organiser d'une autre manière, mais c'est la raison pour laquelle cela a été fait ainsi.

Mme la Municipale Roxane FARAUT suggère à M. Victor Allamand de lui téléphoner plutôt que de s'énerver. Il suffit d'aller sur le site [police-nyon-region.ch](http://police-nyon-region.ch), puis sous organisation-autorités-conseil intercommunal. Tous les documents traités s'y trouvent. Comme il s'agit d'une association intercommunale, ce n'est pas le SAG qui s'occupe de l'informatique, c'est une entité indépendante. Mme la Municipale signale encore à M. Stéphane Delley qu'elle est très ennuyée de ne pouvoir changer la date de la commission traitant le rapport-préavis 2022/86 mais la séance doit avoir lieu avant les vacances de Noël et la commission va devoir travailler rapidement pour pouvoir mettre en œuvre au changement d'horaire 2023, chaque semaine compte.

M. Victor ALLAMAND se sent obligé de répondre à Mme la Municipale. Il l'informe qu'il a bien entendu pensé au site de la police, mais il n'a pas trouvé ce qu'il cherchait. Au début de la PNR, les collaborateurs étaient des collaborateurs de la ville, avant que la PNR ne déploie toute son indépendance. Ce n'est pas une règle systématique, il manque des documents.

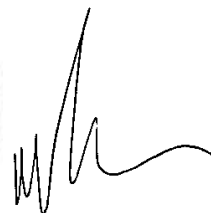
M. le Syndic Daniel ROSSELLAT fait un bilan et perspectives de l'année 2022 et invite tout le monde à une verrée au Musée romain (*texte en annexe*).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h25.

### CONSEIL COMMUNAL DE NYON



Le Président :  
Marco CARENZA



La Secrétaire :  
Nathalie VUILLE

Annexe : discours de M. le Syndic



## Discours du Syndic au Conseil communal 12.12.2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Arrivés bientôt au terme de cette année 2022, je souhaiterais tout d'abord exprimer mes regrets et mes excuses pour les multiples épisodes de ce qui est hélas devenu un feuilleton politique et médiatique. Je veux bien entendu évoquer la crise au sein de la Municipalité et la mise en œuvre des conclusions du Rapport Muller.

Nous nous sommes profondément remis en question pour nous adapter et tirer les enseignements de tout ce que nous avons appris sur le fonctionnement d'une commune en temps de crise.

Toutefois, malgré la pénibilité de cette période, je souhaiterais mettre l'accent sur les aspects positifs du bilan de cette année 2022. Tout d'abord, nous sommes en sortie de crise et nous allons très bientôt pouvoir clore ce chapitre.

D'autre part, il faut souligner que la Municipalité comme le Conseil communal ont pris bon nombre de grandes décisions très positives pour notre ville et sa population, telles que :

- Les lignes directrices de la Municipalité à l'horizon 2030
- L'accord pour des études sur l'avant-projet d'architecture et un nouveau plan d'affectation pour l'extension du Musée du Léman
- La votation d'un budget pour la valorisation du site et des vestiges de l'Amphithéâtre de Nyon
- L'acceptation pour le crédit pour le plan d'affectation de Parc Perdtemps et 4 EPT
- La décision d'ouvrir une structure d'accueil temporaire de réfugiés l'an prochain
- L'extension et la prolongation du droit de superficie distinct et permanent à titre onéreux à Hublot SA sur trois parcelles

Au cours de l'exercice 2022, la Municipalité et le Conseil communal ont eu l'occasion de prendre des décisions nécessaires, en phase avec les enjeux de notre temps et le besoin de considérer les risques majeurs pour notre environnement, dont notamment :

- L'adoption d'une stratégie biodiversité 2022-2030
- Acceptation des préavis chaudières Colovray et chauffage Gai-Logis
- L'ouverture de la Ressourcerie
- Des mesures d'économie d'eau potable durant l'été
- L'inauguration de la Centrale solaire citoyenne
- La réalisation du dernier tronçon de la voie pour piétons et cyclistes entre le nord-ouest de la ville et la gare via l'hôpital
- L'inauguration du site de l'ancienne décharge publique de Molard-Parelliet après sa remise en état et son reboisement
- Le plan d'action volontaire pour économiser de l'énergie
- La renaturation de l'Asse

Durant cette année 2022, la Municipalité a ainsi déposé 62 préavis et rapports, contre 49 en 2021.

Dans un autre registre, nous avons eu droit à l'heureux retour des festivités et des célébrations qui ont égayé le cœur des Nyonnaises et des Nyonnais ainsi que de la population de notre région, avec notamment :

- Le retour des festivals qui ont ponctué l'année
- La Fête de la Musique
- Les 50 ans de la Bibliothèque
- L'été sous les Marronniers

Plusieurs éléments marquants ont ponctué l'année 2022. La Municipalité a pu avancer, certes moins rapidement qu'espéré, mais avec des progrès significatifs sur le nouveau Règlement du personnel communal. Nous espérons que celui-ci sera concrétisé dans un futur proche.

Tous les projets ont été conduits grâce aux compétences et à l'engagement du personnel de notre administration communale. Chacun dans son domaine a contribué au succès de ces réalisations tout en continuant de délivrer les prestations attendues par la population nyonnaise. Un grand merci aux collaboratrices, collaborateurs et chef-fe-s de services pour leur travail et leur solide motivation malgré un contexte difficile.

En 2022, la Municipalité a travaillé avec seulement six membres depuis le 9 février, suite à la suspension d'Elise Buckle. Une réorganisation a été nécessaire. C'est ainsi que Pierre Wahlen a repris les SIN (Énergies) et qu'Alexandre Démétriadès les Ressources humaines. Je les remercie d'avoir accepté ces responsabilités supplémentaires.

Depuis janvier 2022 et jusqu'au 5 décembre, la Municipalité a pris 768 décisions (davantage que les 742 décisions en 2021), lors de 35 séances (contre 39 séances en 2021). Je tiens à remercier très sincèrement mes collègues de la Municipalité pour leur engagement continu au cours de cette année éprouvante. L'entente et la solidarité de notre Collège nous a permis de surmonter les épreuves tout en assumant pleinement nos responsabilités.

Au nom de la Municipalité, je souhaite remercier très sincèrement tous les membres du Conseil communal pour le travail effectué au cours des derniers mois. Notre gratitude et nos félicitations à Valérie Mausner Leger qui a occupé le rôle de présidente du Conseil communal durant le premier semestre. Un grand merci aux membres du Bureau et plus spécialement à Marco Carezza l'actuel président - c'est un plaisir de travailler avec lui.

Nous n'oublions pas, bien entendu les membres des commissions permanentes qui se sont investis lors de très nombreuses séances tout au long de l'année. Un grand merci à vous !

## VISION POUR L'AVENIR

Les turbulences vécues cette année se sont inscrites entre la crise sanitaire liée au COVID qui a commencé début 2020 et une crise énergétique annoncée pour ces prochaines semaines.

Il ne subsiste qu'un dossier ouvert en lien avec les difficultés au sein de l'administration communale. C'est un soulagement, car nous n'avons pas économisé nos efforts ni notre énergie pour surmonter les problèmes juridiques, politiques et communicationnels.

A propos de la situation financière de notre Commune, on peut la considérer comme en demi-teinte, nous continuerons à nous donner les moyens d'investir dans des infrastructures et prestations nécessaires au développement harmonieux et durable de notre ville, qui vient de franchir le cap des 23'000 habitant-e-s.

Avec le soutien du Conseil communal, le développement de grands projets seront poursuivis au cours de l'année 2023 : la création d'un parc public à Perdtemps avec son parking souterrain, la mise en valeur de l'Amphithéâtre, une nouvelle approche de l'extension du Musée du Léman, ou encore la construction du Centre sportif de Colovray.

Ces chantiers emblématiques seront les priorités de cette législature. Nous formulons le vœu que nous serons en mesure de les concrétiser ensemble lors de ces prochaines années.

Et nul doute que Nyon continuera de s'engager pour le climat et pour l'environnement.

Mais dans l'immédiat, la Municipalité vous invite à partager un verre au Musée romain, un lieu qui nous rappelle l'histoire bimillénaire de notre cité.

Avec mes collègues de la Municipalité, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année, et d'ores et déjà une excellente année 2023 qui sera placée sous le signe de la sérénité et de la confiance retrouvée.

Daniel Rossellat

Nyon, le 12 décembre 2022